REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

66/2025

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 28/11/25
Date d'affichage 28/11/25
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 13 / Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 5 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme METENIER Patricia
Mme FERNANDEZ Maryline
M. DEBOST Anthony
M. LABONNE Gérard
Mme GRIMARD Eliane
M. MARCAUD Hugues
M. CONIL Gaël
Mme GUERRY Laure
M. DESFEMMES Didier
Mme VERNIS Cécile
Mme GONZALEZ Sylvie

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. MARCAUD Hugues
M. CORRE Patrice a donné pouvoir à Mme GUERRY Laure
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier
Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :
M. RENÉ David
M. DIFALLAH Azdine
M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 13 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Eddy NOCART est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

19- Motion de soutien au contournement routier nord-ouest de Vichy (CNO)

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Vu le Contrat de Plan État–Région (CPER) Auvergne-Rhône-Alpes 2021–2027 et son avenant Mobilités 2023–2027, soumis à la consultation publique du 28 octobre au 30 novembre 2025 ;

Vu les engagements conjoints de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de la réalisation du Contournement Nord-Ouest de Vichy ;

Vu la délibération de Vichy Communauté inscrivant le CNO parmi les projets structurants du territoire ;

Considérant que le Contournement Nord-Ouest de Vichy est un projet d'intérêt général attendu depuis plus de trente ans, essentiel à la sécurité, à la qualité de vie et au développement économique du bassin vichyssois ;

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20251209-DELIB66_25-

Considérant que le chaînon manquant du contournement entraîne encore aujourd'hui le passage quotidien de plusieurs milliers de véhicules, dont de nombreux poids-lourds, au cœur des zones habitées de Charmeil, Bellerive-sur-Allier et Saint-Rémy-en-Rollat ;

Considérant que ce projet permettra d'améliorer significativement la sécurité routière, de réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air, de restaurer la tranquillité des habitants et de fluidifier les échanges économiques entre Vichy, son agglomération et le reste de la région ;

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a confirmé un engagement financier de 22 millions d'euros, complété par une participation de 5 millions d'euros de l'État, permettant de lancer la phase opérationnelle du projet dans le cadre du CPER 2027 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AFFIRME** son plein soutien à la réalisation du Contournement Nord-Ouest de Vichy et à son inscription définitive dans le Contrat de Plan État–Région 2021–2027 ;
- **SOUHAITE** que ce projet soit maintenu comme priorité régionale et nationale, compte tenu de ses effets majeurs sur la sécurité, la qualité de vie et le développement durable du territoire ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour transmettre la présente motion à Madame la Préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes, à Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et à Monsieur le Président de Vichy Communauté.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 9 décembre 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Eddy NOCART

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20251209-DELIB66_25-